



L'OCP s'engage à contribuer au développement de l'OCS

Publié par Houda El Fatimi le 01-01-2010 à 16:08

Numéro de parution 2083

Motiver et dynamiser une équipe pour mieux faire est l'objectif d'une convention signée entre l'OCP et l'OCS. Ce sponsoring soutient le club à mettre en place une feuille de route pour assurer son maintien en championnat national.

Quatorzième au classement général du championnat national de première division, le club de l'Olympic de Safi a signé, mercredi 30 décembre à Safi, une convention de sponsoring avec l'Office chérifien des phosphates (OCP) en vertu de laquelle ce dernier s'engage à contribuer au développement du club abdi en lui assurant les moyens financiers nécessaires à sa marche. Et ce selon les objectifs définis entre les deux parties. Une convention qui soutient ce club pour qu'il revienne au-devant de la scène footballistique. La convention s'achèvera en fin de saison en cours mais pourrait être renouvelée pour une période de quatre ans, à condition que la gestion administrative et financière du club ainsi que ses activités sportives restent sous la supervision de l'OCP, auquel doivent revenir les postes de vice-président, de secrétaire général et de trésorier adjoint au sein de la prochaine formation du bureau dirigeant de l'OCS, prévue au terme d'une prochaine assemblée générale extraordinaire du club. La convention stipule également que la présidence de l'OCS doit revenir à un représentant de l'OCP «au cas où ce dernier en formule la demande», et que les responsables du club abdi adhèrent totalement à la politique sportive de leur nouveau sponsor ayant pour objectif de hisser le niveau du club, basée essentiellement sur la transparence en matière de gestion administrative et financière et l'esprit de responsabilité. L'OCS s'engage également, tant que son financement est assuré totalement par l'OCP, à ne réclamer aucune part des recettes du bureau dirigeant ni une prime quelconque, à l'instar de celle réservée aux clubs nationaux par la Fédération royale marocaine de football. Pour Hassan Chamis, président de l'OCS, «le club est désormais appelé à mettre en place une feuille de route pour non seulement assurer son maintien en championnat national de 1ère division, mais aussi aborder les prochaines saisons sous de bons auspices». En contrepartie, le bureau dirigeant doit régler, entre 2010 et 2012, toutes les dettes du club d'avant la saison 2009-2010. Cette convention de sponsoring a été signée en présence notamment du directeur de Maroc-Phosphore-Safi, du président du bureau dirigeant de l'OCS, du président du club et des présidents des conseils urbain, provincial et de la région. Et ce, dans le cadre d'un travail sérieux afin de sortir l'Olympic Safi de son impasse actuelle et lui permettre de réaliser de bons résultats lors de la deuxième manche du championnat national de première division.

Cet article provient du Quotidien Aujourd'hui Le Maroc: <http://www.aujourd'hui.ma>

URL de cet article: <http://www.aujourd'hui.ma/sports-details73216.html>